



Territoire reconnu
Réserve de biosphère
et Géoparc mondial
Unesco

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250429-2025BS02-DE

Délibération 2025 BS 02 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE GEOMETHANE (ANNEXE)

L'an deux mille vingt-cinq 29 avril à 11h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis à la Maison du Livre et de la Lecture de Bonnieux sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 19 votants ;
- 12 membres présents ;
- 7 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Valérie BARDISA (déléguée titulaire de Pertuis) ; Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'Apt) ; Delphine CRESP (déléguée titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Viviane DARGERIE (déléguée titulaire de Viens) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire Conseil Départemental 84)

Messieurs Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'Auribeau) ; François DUPOUX (délégué titulaire de Saignon) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de La Bastidonne) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML)

Avaient donné pouvoir :

Madame

Véronique MILESI (déléguée titulaire de Lagnes) à Jacques DECUIGNIERE
Béatrice TERRASSON (déléguée titulaire de Saint-Michel-l'Observatoire) à Christian CHIAPELLA
Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire du Conseil départemental de Vaucluse) à Dominique SANTONI

Monsieur

Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavillon) à Charlotte CARBONNEL
Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de Cabrières d'Aigues) à Jean AILLAUD
Michel BESTAGNO (délégué titulaire de La Bastide-des-Jourdans) à Noëlle TRINQUIER
Jean-Pierre GERAULT (délégué titulaire d'Oppède) à Delphine CRESP

Etaient excusés

Mesdames

Valérie PEISSON (déléguée titulaire de Manosque) ; Karine MASSE (déléguée titulaire de Lurs)

Messieurs

Kévin ROLANDO (délégué titulaire de Pierrerue)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Etaient absents**Madame**

Solange PONCHON (déléguée titulaire Conseil Régional)

Marion MAGNAN (déléguée titulaire Conseil Départemental 04)

Monsieur

Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Lionel MORARD (délégué titulaire de Buoux) ; Jean-Luc MIOLA (délégué titulaire de Corbières) ; Thierry RICхарME (délégué titulaire de Dauphin) ; Patrick MERLE (délégué titulaire de Ménerbes) ; Bernard BRIFFAULT (délégué titulaire de Pierrevert) ; Georges FAUCOINEAU (délégué titulaire de Sainte-Tulle) ; Christophe MADROLLE (délégué titulaire Conseil Régional) ; Gilles MEGIS (délégué titulaire de Durance Luberon Verdon Agglomération).

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2003-709 du 1^{er} août 2023 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Considérant l'intérêt pour le Parc de renouveler la convention de mécénat pour la période 2025-2027 afin de conduire des actions en faveur de la protection de la biodiversité et sa connaissance ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mécénat entre le Parc naturel régional du Luberon et Géométhane pour la période 2025-2027 (annexe) ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

Action	Intitulé	Subvention annuelle (€)	Total de la subvention sur les trois ans (€)
1	Organisation de la journée des fruits et saveurs d'autrefois organisée à La Thomassine	2000	6000
2	Entretien des vergers et du musée de La Thomassine	1500	4500
3	Sensibilisation du grand public et approfondissement des connaissances sur la biodiversité sur le site Natura 2000	1500	4500

- **DE DIRE** que les montants sont inscrits au budget primitif 2025 du Parc naturel régional du Luberon ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention de mécénat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250429-2025BS02-DE